

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2018

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 1
Votants : 16*

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BANULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danièle.

ABSENT EXCUSE

M. FAUR Philippe ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.

**ABSENTS NON
EXCUSES**

Mme GOUENNOU Stéphanie.
Mme GOUNOT Cécile.
M. MENIER Richard.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme MENDONÇA Anny est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 NOVEMBRE 2018

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises au mois de novembre 2018.
Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 6 novembre 2018.

<p>Le compte rendu de la réunion du 6 novembre 2018 est adopté par 11 VOIX POUR 5 abstentions : Mmes CAPOUL - DROCOURT - SCHOCRON - MM. BOST - PELLETIER (Absents au conseil municipal du 6 novembre 2018)</p>
--

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour.

2018- 79 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2018- 80 : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRIMITIF

Demande acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2018- 73 : APPROBATION DU PROJET DE REHABILITATION DE LA HALLE ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire annonce à l'assemblée que Mme Brigitte FRAUCIEL, architecte, finalise l'avant-projet définitif pour le projet de réhabilitation de la halle. Ce projet consiste en une rénovation importante de l'édifice notamment en ce qui concerne le sol, entièrement changé. Pour le reste, il s'agit du remaniement de la toiture, de la remise en peinture de l'ensemble de l'édifice, de sa mise en accessibilité et de la mise aux normes électriques et d'éclairage.

M. le Maire rappelle que le présent projet ne concerne que la halle en tant qu'édifice et non la place l'entourant. La voirie et les trottoirs feront l'objet d'une seconde opération en collaboration avec la communauté de communes.

M. le Maire évoque le rôle majeur joué par la halle dans la vie du village et observe que l'actuelle municipalité, avec le marché gourmand notamment, a souhaité la mettre en valeur.

En raison des contraintes d'utilisation de la halle, M. le Maire souhaite que les travaux soient entrepris dès le printemps 2019 pour qu'ils soient terminés avant la fête en juillet 2019.

Etant donné la réception trop récente du dossier d'avant-projet, M. le Maire propose à l'assemblée de reporter l'approbation de ce projet au conseil municipal du mois de janvier 2019.

DOSSIER REPORTE

2018- 74 : RECOUVREMENT DE LA TEOM 2018 AUPRES DES LOCATAIRES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été recouvré auprès des locataires de la commune comme il est prévu dans leur contrat de location. Par contre, le recouvrement de la taxe auprès des résidents de la gendarmerie, ainsi que quelques locataires n'étant pas prévu par leur contrat, il est nécessaire de délibérer, selon les taux et valeurs suivantes :

			Valeur locative	Taux	Prorata d'occupation	Montant à payer en €
AMETTE	1103	75	1178	14.50		170.81
PUISSEGUR	1103	75	1178	14.50		170.81
PUYAUBRAU	1168	84	1252	14.50		181.54
ELOUAER	1168	84	1252	14.50		181.54
VASSEUR/ZAPPONI			1199	14.50		173.86
SALIS			1199	14.50		173.86
COQUELIN			1066	14.50		154.57
LARGE			1066	14.50		154.57
GOURG			1066	14.50		154.57

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N° 2018- 75 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 171 AUPRES DE MME LAFFARGUE

M. le Maire indique que le conseil municipal a approuvé une délibération 2018-14 du 6 février 2018 relative à une proposition d'acquisition de terrain appartement à Mme LAFFARGUE (parcelle cadastrée AB 171, sous le chemin de ronde) et pouvant intéresser la commune.

M. le Maire demande à l'assemblée d'annuler et remplacer cette délibération sur le fait de l'autoriser à prendre non un acte authentique en la forme administrative mais à recourir à un acte notarié.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N° 2018- 76 : SUPPORTS DE COMMUNICATION

M. le Maire fait part d'une rencontre, avec M. BAÑULS, des services de la Dépêche du Midi afin d'étudier les supports de communication que le journal régional pourrait mettre en place au Fousseret. Deux options se présentent : soit un abonnement pour une diffusion d'articles de la Dépêche du Midi consacrés à l'actualité du Fousseret, sur le site internet de la commune, soit la réalisation par le journal d'un film vidéo de présentation de la commune.

Les élus seraient plutôt intéressés par une vidéo par drone pour mettre en valeur le village, son patrimoine, ses commerces et services publics mais souhaitent disposer d'exemples de vidéos réalisées pour d'autres communes.

M. le Maire propose d'approuver le principe d'une vidéo de présentation du village et de demander des précisions à La Dépêche.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018- 77 : RAPPORT ANNUEL 2017 DU SIECT

M. le Maire informe l'assemblée que le rapport d'activité ainsi que les documents budgétaires du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, doivent être présentés - pour information - en réunion du Conseil, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des articles réglementaires R 5711-3 et suivants du même code.

2018-78 : RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

M. le Maire informe l'assemblée que le rapport d'activités de la communauté de communes Cœur de Garonne, doit être présenté - pour information - en réunion du Conseil, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des articles réglementaires R 5711-3 et suivants du même code.

2018-79 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de prendre un bureau d'études pour mener à bien la procédure de modification complète du PLU qui a été décidée récemment.

A l'issue d'une consultation pour laquelle les services de l'ATD ont accompagné la commune, deux bureaux d'études ont répondu : 2AU ET ASUP.

Après examen des dossiers, il apparaît que le groupement ASUP présente l'offre mieux disante avec une tranche ferme à 7 525 € HT et une tranche optionnelle à 1 810 € HT.

M. le Maire propose de retenir cette offre pour l'élaboration de la modification n°2 du PLU du Fousseret.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-80 : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°3 du budget primitif. Il s'agit d'une régularisation d'écritures d'un montant d'un euro relative au report de l'excédent de l'exercice antérieur.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Projets TEPCV : M. le Maire rappelle que trois projets TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte) sont en cours d'élaboration dans la commune par l'architecte M. Frydman. Il s'agit

de la rénovation énergétique et de la mise aux normes des bâtiments municipaux suivants : appartements des écoles, la Poste et le tiers lieu à la place de l'ancien appartement du Picon.

Afin de respecter les échéances en termes de subvention, il est nécessaire de lancer les premiers travaux avant le 31 décembre 2018, à savoir la sous-face des appartements des écoles, l'isolation de la Poste ainsi que l'isolation de la petite salle du Picon, située juste sous le futur tiers lieu. La suite des travaux devrait avoir lieu au second semestre 2019.

Une réunion avec l'architecte a permis de finaliser la programmation des travaux compatible avec les possibilités budgétaires municipales et les subventions allouées.

Ainsi une première tranche devrait avoir lieu en 2019 avec les travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries pour les appartements des écoles et de la Poste.

En 2020 auront lieu le remplacement du système de chauffage et de l'eau chaude sanitaire, puis en 2021, les aménagements intérieurs et extérieurs de la Poste.

Ces projets de rénovation vont faire l'objet de dossiers d'avant-projet définitif à approuver par le conseil municipal dans les mois qui viennent en fonction des priorités et capacités budgétaires.

Vœux : M. le Maire annonce à l'assemblée que les vœux aux associations et au personnel se tiendront dans le réfectoire de la cantine scolaire le vendredi 21 décembre 2018, à 18h00. Les vœux à la population auront lieu le vendredi 18 janvier 2019, à 19h00, au marché couvert.

Inauguration : M. le Maire fait part de l'organisation d'une journée d'inauguration des bâtiments qui ont été rénovés et ont bénéficié de subventions publiques, le mardi 29 janvier 2019. Il s'agit de l'école élémentaire, de la mairie et de la grande salle du Picon. Seront invités les représentants de l'Etat, des collectivités et organismes qui ont participé au financement de ces travaux. Une invitation officielle sera envoyée prochainement.

Manifestations culturelles : M. le Maire regrette la faible participation aux dernières manifestations culturelles programmées dans la grande salle du Picon. Des investissements importants ont été consentis tant pour rénover le bâtiment que pour offrir des spectacles de qualité et il serait souhaitable que le public soit au rendez-vous.

Centenaire du 11 novembre 1918 : M. le Maire se félicite de la réussite de la commémoration du centenaire du 11 novembre 1918 et tout particulièrement de la Marseillaise chantée par les élèves. En souvenir de ce moment, il leur a remis un diplôme pour leur participation à la cérémonie.

Vandalisme : M. le Maire constate la persistance d'actes de vandalismes ou d'incivilités sur le village. Afin d'attirer l'attention de la population sur ce phénomène, il a pensé montrer les photos de ces derniers sur une page du site internet de la mairie. Il s'agit d'informer les habitants afin que chacun réfléchisse à comment améliorer le quotidien du village. Les élus craignant une incitation à l'incivilité, M. le Maire ne donne pas suite à cette idée.

Plan local d'urbanisme : M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de la préfecture demandant à la commune de retirer la délibération ayant approuvé la modification simplifiée du PLU en juin 2018. Les services du contrôle de légalité notent en effet que plusieurs pièces majeures du dossier de modification n'ont pas été fournies, rendant cette délibération irrégulière. Ces pièces, document graphique, règlement complet, devaient être modifiées par le bureau d'études G2C Environnement mais ne l'ont jamais été. M. le Maire a adressé un recours gracieux afin de proposer que le bureau d'études nommé pour la modification du PLU prenne en charge l'établissement de ces documents et puisse régulariser le dossier de la modification simplifiée.

Personnel : M. le Maire donne des informations sur la situation des personnels du service technique. Bruno POUZENC a repris son poste mi-novembre tandis que le contrat de Nicolas LABRUNIE s'est arrêté fin novembre. M. le Maire recrutera Rémy ROZES à l'issue de son contrat d'avenir au printemps 2019. Par ailleurs, Cyril GIRBET est recruté à temps partiel 16h à compter du 1^{er} février 2019 et Bernard FRONTON prolongé de trois mois. Enfin, Joël LALANNE prenant sa retraite au printemps 2019, la commune est à la recherche d'un électricien.

Tennis club : M. le Maire fait part de la volonté du club d'aménager l'algeco afin de disposer de sanitaires à destination des membres de l'association. Il a donné son accord à un devis de matériaux de 1 166.31 €. Les travaux seront réalisés par le club.

Compte épargne temps : M. le Maire a reçu une demande d'intégration dans le compte épargne temps (CET) de Marie-Laure ROULLEAU de 12 jours de congés, acquis lors d'un précédent poste à la mairie de Toulouse. Il indique avoir accepté l'inscription de ces jours dans son CET.

Service culturel : M. le Maire a reçu un bilan de la fréquentation des spectacles et séances de cinéma proposés dans la grande salle du Picon. Ce bilan établi par Elisabeth LACAN fait apparaître, surtout pour le cinéma, une fréquentation de la salle assez faible. C'est regrettable. En dépit du choix des films, de leur qualité, de la communication déployée, les habitants du secteur ne se déplacent pas en nombre. Cette situation doit conduire à une réflexion générale sur l'organisation de ces séances.

Emission de télévision : M. le Maire a reçu, par un mail de Philippe FAUR, les bons chiffres d'audience de l'émission « Des Racines & des Ailes », diffusée le 14 novembre 2018 à la télévision. A sa suite, le Marché Gourmand a vu venir de nombreux visiteurs, générant un chiffre d'affaires important.

Marché Couvert : M. le Maire fait part du dépôt, par M. Savès, d'une pétition signée d'une vingtaine de résidents de la place du Paty demandant l'arrêt des manifestations nocturnes au Marché Couvert. La limitation du son ne serait respectée ni en volume, ni en durée. M. le Maire indique que seuls 4 à 5 spectacles par an sont organisés et qu'il semble difficile de les interdire, ces derniers permettant d'avoir quelques distractions. Toutefois, il va veiller à réduire les nuisances sonores surtout en cœur de nuit.

Festivités : Afin de donner un peu de joie aux enfants, M. BAÑULS annonce que les élus ont souhaité proposer des séances de cinéma aux élèves du primaire. Deux séances seront organisées les 18 et 20 décembre 2018 au Picon.

Luminaires : Le remplacement, par le SDEHG des anciennes têtes de candélabres par des appareils leds est presque terminé en centre bourg. M. le Maire annonce aussi que l'ordre de service pour l'installation de radars a été pris. Les travaux devraient avoir lieu d'ici quelques mois.

QUESTIONS DIVERSES

Facturation : Mme Sabine CAPOUL a été questionnée par des parents d'élèves au sujet de la facturation de la cantine. Celle-ci n'a toujours pas eu lieu et les familles sont inquiètes de devoir payer des sommes importantes à la veille des fêtes. M. le Maire reconnaît le retard, pour des raisons de logiciel, mais indique qu'un échelonnement sera possible pour le règlement de ces factures.

La séance est levée à 22h35.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	

MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE PROC. A MME DROCOURT
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE NON EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELE	